



## SGAP SUD-OUEST - REGION AQUITAINE

PORTES David, Secrétaire de Zone Sud Ouest  
GAILHARD Didier, Secrétaire Régional Midi Pyrénées  
TAVEA Jean Bernard Délégué CRA/PAF

06.62.23.36.44  
06.08.43.96.74  
06.85.04.00.67



## AUDIENCE du 21 février 2013

### avec Mme la Directrice de la DZPAF SUD-OUEST

Le secrétaire Zonal SGAP Sud Ouest David PORTES, le secrétaire Adjoint de Zone du Sud-Ouest Didier GAILHARD et le délégué PAF/CRA Jean Bernard TAVEA ont été reçus le jeudi 21 février 2012 à 11 heures par Madame la Commissaire Divisionnaire, Directrice Zonale de la Police aux Frontières du Sud-ouest, Lydie ARAGNOUET.

Nous demandons à Mme la DZPAF des informations sur les modalités de restitutions de jours A.R.T.T. suite à congés en MO, notamment la fourniture du relevé d'informations relatifs au nombre de jours MO retirés entre janvier 2003 et le 31 déc.2010

Mme la Directrice nous informe qu'ils attendent la décision de la DC pour donner la suite appropriée à cette récupération.

**Nous avons sensibilisé madame la directrice sur les points suivants :**

#### PROTOCOLE PRISON:

Suite à la mise en conformité de la DDPAF de la Haute Garonne, (selon les instructions de la DZPAF SO du 16/04/2012, **Note de la DCPAF n° 201205167 du 06/04/2012 et la Note de service départementale n° 649 du 17/12/2012**).

Nous avons attiré l'attention de notre interlocutrice sur un problème de sécurité que pourrait rencontrer les collègues effectuant le transfert de détenus de la maison d'arrêt de SEYSSES vers un des consulats de TOULOUSE, à savoir que ce transfert devrait se faire en fourgon cellulaire et non dans un simple véhicule de Police. Nous avons précisé que ce genre de mission pourrait être effectué par les collègues de Centre de Rétention de CORNEBARIEU.

**REPONSE :** Madame la directrice nous a confirmé que ce protocole est actuellement au stade expérimental et en attente de voir le volume que pourrait représenter ces transferts. Elle prend note de notre argumentaire pour une étude ultérieure.

#### MANQUE D'EFFECTIFS:

Le CRA de CORNEBARIEU est composé de beaucoup d'ADS et trop peu de titulaires, tous grades confondus. Nous avons évoqué le problème du manque d'effectifs pour faire face aux problèmes récurrents rencontrés pour assurer les différentes missions par voie aérienne en plus des autres missions : surveillance du CRA, transferts des retenus de la DDSP31 vers la DDPAF 31, mouvements vers les différents tribunaux et assurer les missions d'escortes : reconduites frontières, présentations consulats par voie routière et par voie aérienne, sachant que les ADS ne peuvent effectuer les missions par voie aérienne.

Nous avons demandé à Mme la directrice, suite aux restructurations des zones Police Gendarmerie si un renfort d'effectifs serait prévu à la DDPAF/CRA31.

**REPONSE :** Mme la directrice nous informe qu'elle restait très sensible à ce problème, en précisant qu'à l'heure actuelle face aux restrictions budgétaires et malgré les modifications des zones PN/GN, il sera très difficile d'avoir un renfort en personnels.

#### MOYENS MATERIELS :

Nous avons abordé le problème du parc automobile du CRA de TOULOUSE et avons rappelé que ce problème avait été soulevé lors d'une audience avec monsieur le Commissaire de Police Jean Yves AUTIÉ, Directeur départemental de la police aux Frontières de la Haute-Garonne (audience du 04 juillet 2012 ), **explications :** Les véhicules sérigraphiés ne sont pas compatibles avec les missions de reconduite par voie routière car les collègues peuvent être requis par les autres automobilistes durant les missions : Tels que les accidents de la

voie publique, constatations des infractions au code de la route, problème pour se restaurer et pour stationner ces véhicules lors de découchés.

**REPONSE :** Madame la DZPAF nous a répondu que l'attribution de véhicules était prévue sur le plan de renouvellement du parc automobile pour l'année 2013 et qu'il n'y aurait que des véhicules banalisés.

### **PROBLEMES RENCONTRES LORS DE MISSIONS D'ESCORTE:**

Malgré les contraintes budgétaires, lors des missions d'escortes avec découché sur le territoire national ainsi qu'à l'étranger nous avons souligné des problèmes lors du découché ou une chambre d'hôtel est occupée par deux collègues.

L'administration n'avait pas pour obligation de faire partager une chambre à deux ; nous estimons que les collègues ont droit à un minimum d'intimité. Nous avons argumenté notre débat sur le fait qu'il existait des appartements hôtel beaucoup mieux adaptés pour assurer ce type de mission.

**REPONSE :** Madame la directrice zonale nous a répondu que le règlement le prévoit. Les réservations des chambres d'hôtels sont du ressort de la Soc. CARLSON WAGON LITS. Elle prend note de notre remarque et étudiera cette possibilité.

### **JUSTIFICATIFS TICKETS REPAS :**

Concernant l'obligation faite à chaque collègue de fournir un justificatif du repas pris lors des missions d'escortes par voie aérienne, entre autres les « pré acheminements » aux aéroports de Roissy Charles de Gaulle et d'Orly.

Nous avons dénoncé la difficulté liée à la justification de ces repas du fait que les collègues doivent surveiller la personne escortée et de l'éloignement des aéroports.

Nous avons demandé à déroger à la fourniture de ticket lors des missions par voie aérienne aux aéroports d'Orly et de Roissy.

**REPONSE :** Mme la directrice nous a répondu qu'elle connaissait très bien le problème rencontré par les policiers lors de ces missions mais qu'elle ne faisait qu'appliquer le règlement. Elle a pris note de notre demande et verra si elle pourra obtenir une dérogation.

### **RÉEMPLOI DES EFFECTIFS AU RETOUR DE MISSION D'ESCORTE:**

Concernant le réemploi des effectifs après une mission d'escorte par voie aérienne, nous avons demandé si les escorteurs pouvaient être réutilisés après une mission d'escorte par voie aérienne.

**REPONSE :** Mme la DZPAF nous a confirmé que normalement les collègues n'avaient pas à être réemployés. Elle a ajouté que les effectifs doivent assurer une vacation de 11 heures 08 ; concernant les autres missions d'escorte si cette durée n'était pas atteinte les policiers pourraient être réemployés.

### **LE SERVICE SPAFA DE L'AEROPORT DE BORDEAUX MERIGNAC:**

Nous avons été sensibilisés par des collègues du SPAFA de l'aéroport de BORDEAUX Mérignac concernant le nombre de CA dont les collègues pourraient bénéficier sur la période d'été, juillet et août.

En effet en 2012, les collègues du SPAFA n'auraient eu droit qu'à 07 congés annuels, à poser sur la période de juin-septembre. Nous avons demandé à ce que les collègues de ce service puissent bénéficier de trois semaines de congés.

**REPONSE :** Madame la directrice nous a répondu que pour plusieurs raisons : manque d'effectifs, cycle 3/2-2/3 et l'obligation d'assurer les missions frontières de l'aéroport de BORDEAUX Mérignac dans une période plus difficile, la décision avait été prise pour que chaque policier puisse bénéficier d'une semaine de CA sur cette période par souci d'équité.

Elle nous a précisé que les policiers auront désormais 15 jours dans la mesure du possible.

Nous remercions Madame la Directrice Zonale pour son accueil et de l'intérêt qu'elle a pu porter aux différents sujets que nous avons développés lors de cette audience.

**Bordeaux le 21 février 2013. Le délégué CRA/PAF Jean Bernard TAVEA**